

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 2 juillet 2010

**Service instructeur**  
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-9-1-11

**Service consulté**  
DRT

**CENTRE ROUTIER DE BARTENHEIM  
- PROGRAMME DE CONSTRUCTION -**

Résumé : *La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la construction d'un nouveau Centre Routier à BARTENHEIM. Le coût prévisionnel d'opération s'élève à 2 678 500 €/TTC, projection fin d'opération : septembre 2013.*

Le Programme Prévisionnel des Investissements (P.P.I.) 2008-2012 concernant les Unités Routières (U.R.) et Centres Routiers (C.R.), adopté en séance plénière le 19 octobre 2007, a validé la construction du Centre Routier de BARTENHEIM.

Le Centre Routier est actuellement situé dans la ville d'HUNINGUE, il se trouve excentré par rapport à sa zone d'interventions. Placé au pied d'immeubles d'habitations, les manœuvres en hiver d'engins en pleine nuit, avec le klaxon de recul, représentent une source de nuisances. L'état des équipements est vétuste et le site est sous dimensionné, incomplet et non conforme et il ne répond plus aux fonctionnalités attendues. Une première partie du terrain a été vendue à l'usine voisine et il est envisagé de vendre le reste du site en 2013.

Le déménagement est programmé courant 2013, et compte tenu de la durée des études et des travaux, il est impératif de lancer le projet de suite.

Le programme des travaux, réalisé par la Direction de l'Architecture, en collaboration avec la Direction des Routes et des Transports, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il s'inscrit dans la politique d'optimisation du fonctionnement des Centres Routiers.

L'ensemble des demandes initiales faites par les utilisateurs, et prises en compte dans le P.P.I. adopté le 19 octobre 2007, s'élève à 1 650 000 €/TTC (valeur mars 2007), travaux seuls.

A cela, il convient d'ajouter les demandes complémentaires exprimées récemment, mais dont la pertinence est avérée, pour compléter les fonctionnalités de ce Centre Routier et en améliorer son efficacité :

- la construction d'une station des carburants, à savoir l'installation d'une citerne à deux compartiments de 8 000 litres, y compris le système de gestion informatique de la distribution ;
- la réalisation d'un parking pour les véhicules légers des agents d'exploitation, d'une capacité de 20 places ;
- la mise en place d'une fosse d'entretien dans l'atelier et
- la démolition de l'abri à sel actuel.

La révision du POS de BARTENHEIM impose de réaliser une construction en employant des matériaux naturels et un aménagement paysager pour permettre une intégration dans le site Natura 2000.

Dans le but de réduire les coûts d'investissement, une réunion a été organisée avec les utilisateurs, regroupés au sein de l'Unité Routière de MULHOUSE qui couvre les deux centres. Il a été décidé de diminuer considérablement les surfaces initialement affectées au stockage des panneaux et de mutualiser les emplacements prévus à cet effet et existants dans le Centre Routier de RIXHEIM.

Le coût de ces compléments et les travaux connexes (l'aménagement du terrain et sa viabilisation) ainsi que l'actualisation des prix établissent le coût des travaux à 1 700 000 €/HT.

En complément, il vous est proposé d'intégrer au budget les postes suivants :

- Les montants correspondant aux taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre pour les phases études (2 %) et travaux (2 %) soit 4 %, ainsi qu'une provision pour aléas de 1 %, soit un montant de 85 680 €/HT ;
- Une provision pour révision des prix des marchés de travaux au taux moyen de 2 % par an afin d'obtenir une prévision budgétaire en fin d'opération. Ce montant, compte tenu des délais d'études et de réalisation des travaux, est estimé à 103 020 €/HT ;
- Le montant d'une assurance dommage ouvrage au taux prévisionnel de 2 %, soit un montant de 36 000 €/HT.

Pour mémoire, ce projet, en terme de besoin en surfaces, correspond approximativement à l'opération de construction du Centre Routier d'ALTKIRCH, dont l'APD (l'Avant-Projet Définitif) a été validé récemment (travaux estimés à 1 744 900 €/HT).

Le PPI 2008-2012 relatif aux Unités Routières et Centres Routiers approuvé le 19 octobre 2007 prévoyait une dépense totale de 17 400 000 €. Seules quatre opérations seront réalisées à fin 2013, à savoir : le nouveau Centre Routier d'ALTKIRCH, la restructuration des Centres Routiers de VOLGELSHEIM et de LAPOUTROIE, ainsi que la construction du Centre Routier de BARTENHEIM, pour un montant total de 7 400 000 €.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure de concours restreint, tel que prévu à l'article 74-III du Code des Marchés Publics. Le jury de sélection, composé conformément aux exigences du Code des Marchés Publics, proposera le lauréat parmi les trois équipes de concepteurs sélectionnées. L'indemnité à verser à chaque équipe ayant remis des prestations conformes au programme de l'opération pourrait être fixée à 7 500 € maximum.

Au préalable, il convient d'établir le plan topographique avec les limites précises du foncier affecté à cette opération.

La décomposition du coût global de l'opération arrêtée à ce jour (valeur mars 2010) est la suivante :

- travaux tous corps d'état	1 700 000 €/HT
- prestations intellectuelles (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, SPS, CSSI, géotechnicien, diagnostics, ...)	279 871 €/HT
- publications, divers & assurance	57 000 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>2 036 871 €/HT</u>

- révisions, provision pour taux de tolérance contrat maîtrise d'oeuvre et aléas	188 700 €/HT
--	--------------

TOTAL HT REVISIONS COMPRISES      2 225 571 €/HT  
(projection fin d'opération : septembre 2013)

**TOTAL GENERAL TTC**      **2 661 782.92 €/TTC**

- indemnités de concours et de jury	16 500.00 €
-------------------------------------	-------------

**TOTAL GENERAL TTC**      **2 678 282.92 €/TTC**

**Arrondi à**      **2 678 500 €/TTC**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération établi par la Direction de l'Architecture en concertation avec les services de la Direction des Routes et des Transports ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **2 225 571 €/HT (2 678 282.92 €/TTC arrondis à 2 678 500 €/TTC) – projection fin d'opération : septembre 2013**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 1 700 000 €/HT ; prestations intellectuelles : 279 871 €/HT ; mobilier : néant ; divers : 57 000 €/HT ; provision révisions, taux tolérance & aléas : 188 700 €/HT, indemnités de concours et de jury : 16 500 € (non soumises à TVA) en sachant :
  - ✓ qu'une Autorisation de Programme (AP) « études » de 130 000 € a été initialement inscrite sur l'opération 2008/B121/563 ;
  - ✓ qu'à la validation du programme, c'est une AP de 2 678 500 € qui est nécessaire pour mener à bien cette opération ;
  - ✓ que conformément aux dispositions du règlement financier de la collectivité, l'AP complémentaire (2 548 500 €) devra faire l'objet d'un vote du Conseil Général lors d'une séance budgétaire, au plus tard après la validation de l'Avant-Projet Définitif ;

- ✓ que l'opération va être poursuivie, étant entendu que la notification des marchés de travaux ne pourra intervenir qu'après décision du Conseil Général d'abonder l'AP ;
- d'autoriser le lancement du concours en vue de désigner le maître d'œuvre lauréat chargé de la mise en œuvre du programme de construction du Centre Routier de BARTENHEIM ;
- d'approuver le versement d'une indemnité de 7 500 € maximum à chacune des trois équipes retenues ayant fourni des prestations conformes au programme de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER